

BUREAU

Séance du 6 décembre 2023

Délibération BU_20231206_003

Marché de maintenance et de service d'aide à l'exploitation du logiciel AS-TECH SOLUTIONS pour le groupement des techniques et du patrimoine : marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise AS-TECH SOLUTIONS

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant les droits d'exclusivité, notamment les droits de propriété intellectuelle dont dispose la société AS-TECH SOLUTIONS (article R2122-3 du code de la commande publique) ;

DECIDE :

Article unique. Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer le marché, passé sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-3 du code de la commande publique, avec la société AS-TECH SOLUTIONS, relatif à la maintenance et prestations associées liées à l'exploitation du logiciel AS-TECH SOLUTIONS.

Marc FLEURET